BELMONT

Recueil des remarques
Budget 2027

Recueil des remarques au budget 2027

Remarques générales

xxx.301 Personnel administratif et d'exploitation

- au budget 2027	CHF	3'279'037.40
- au budget 2026 adopté	CHF	3'126'570.10
- augmentation	CHF	152'467.30

Au niveau global (toutes fonctions confondues), cette nature augmente de CHF 152'467.30 par rapport au budget 2026 reconverti en MCH2, soit une évolution normale de la masse salariale administrative et d'exploitation. Les écarts importants observés fonction par fonction proviennent d'un changement de règle d'imputation lié au passage à MCH2 : sous MCH1, le personnel administratif et d'exploitation rattaché aux services techniques était comptabilisé sur un service central, repris dans le budget 2026 reconverti sous la fonction 022 Services généraux, autres (qui recule à ce titre d'environ CHF 2'443'300.00 sur cette nature). Sous MCH2, ce personnel est imputé sur la fonction technique qu'il sert effectivement, d'où la hausse correspondante sur les fonctions 021, 217, 579, 615, 710, 720, 730, 790, 850 et 871 notamment. Il ne s'agit donc pas d'une hausse de l'effectif communal mais d'une redistribution comptable de charges déjà existantes.

xxx.305 Cotisations patronales

- au budget 2027	CHF	1'048'439.40
- au budget 2026 adopté	CHF	968'117.90
- augmentation	CHF	80'321.50

Même logique que pour la nature 301 Personnel administratif et d'exploitation (voir remarque ci-dessus) : au niveau global, cette nature (cotisations patronales) augmente de CHF 80'321.50. Les écarts par fonction s'expliquent par la même redistribution comptable liée au passage à MCH2, les charges sociales suivant le même mouvement que les salaires de base qu'elles accompagnent.

xxx.330 Amortissements des immobilisations corporelles PA

- au budget 2027	CHF	1'427'840.29
- au budget 2026 adopté	CHF	470'607.00
- augmentation	CHF	957'233.29

Cette hausse est en grande partie un effet de reclassement lié au passage à MCH2 : le budget 2026 reconverti répartissait une partie des amortissements du patrimoine administratif sous la nature 331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif (voir remarque plus bas), alors que le budget 2027, établi directement selon le nouveau plan comptable MCH2, les impute sous cette nature 330. Le montant combiné des deux natures (330 et 331) passe de CHF 1'576'845 (2026) à CHF 1'427'840.29 (2027), soit une baisse nette d'environ CHF 149'004.71 correspondant à l'évolution prévue du plan d'amortissement.

xxx.331 Amort. oblig. du patrimoine admin.

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	1'106'238.00
- diminution	CHF	1'106'238.00

En complément de la remarque précédente, cette nature disparaît totalement du budget 2027, par effet des mesures de MCH2, et la charge se trouve maintenant uniquement dans la nature xxx.330.

Remarques particulières

011 Législatif

011.311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif

- au budget 2027	CHF	30'800.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'800.00

Cette augmentation s'explique par une évolution à la hausse du compte matériel informatique (CHF 30'800), portée notamment par l'acquisition d'un outil de gestion des séances du Conseil communal (CHF 29'300) et l'achat d'un ordinateur portable (CHF 1'500).

012 Exécutif

012.305 Cotisations patronales

- au budget 2027	CHF	111'621.00
- au budget 2026 adopté	CHF	91'477.80
- augmentation	CHF	20'143.20

Cette hausse vient principalement de l'assurance perte de gains maladie qui, l'année passée, n'était pas encore en fonction et dont l'estimation au budget a été imputée uniquement dans le 110.0. Une autre différence est également liée aux allocations familiales (part patronale), faisant suite à une erreur de paramétrage de notre logiciel durant l'exercice 2025 (remarqué au bouclement 2025) qui, malheureusement, n'avait pas été corrigé sur les budgets 2026.

022 Services généraux, autres

022.309 Autres charges de personnel

- au budget 2027	CHF	76'460.00
- au budget 2026 adopté	CHF	64'460.00
- augmentation	CHF	12'000.00

Cette augmentation s'explique par des frais de perfectionnement du personnel (CHF 10'900), portée notamment par une formation au logiciel comptable (CHF 5'000) et une formation au nouvel outil de gestion des séances du Conseil (CHF 3'300). Le solde de la différence porte sur des montants de moindre importance.

022.311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif

- au budget 2027	CHF	89'499.00
- au budget 2026 adopté	CHF	183'050.00
- diminution	CHF	93'551.00

Cette diminution s'explique par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels de l'exercice précédent, dont les coûts de migration à MCH 2 (CHF 32'500), la part au renouvellement de serveurs du SSI à Pully (CHF 26'600), la part au renouvellement du cœur et de la distribution du réseau du SSI à Pully (CHF 22'000) et enfin l'achat de 7 portables (CHF 10'500). Le solde de la différence porte sur des montants de moindre importance.

022.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	488'380.00
- au budget 2026 adopté	CHF	424'882.60
- augmentation	CHF	63'497.40

Cette augmentation s'explique par une évolution à la hausse de la nature prestations de services de tiers dans la fonctionnelle "Informatique" (de CHF 189'340 à CHF 242'400). Cette nature comprends des coûts de maintenance de nos diverses solutions informatiques, lesquelles augmentent sensiblement. A celle-ci s'ajoutent de nouveaux frais comme la maintenance de eSéances Législatif (CHF 14'000), ou encore la participation au projet MaCommuneEnUnClic (CHF 12'000), dans les éléments notables.

022.439 Autres revenus

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	110'800.00
- diminution	CHF	110'800.00

Cette diminution s'explique par la non-reconduction de plusieurs activations prévues dans le budget précédent, comprenant notamment le renouvellement de l'infrastructure de stockage informatique (CHF 62'200), le renouvellement des serveurs informatiques (CHF 26'600) et le renouvellement du cœur du réseau informatique (CHF 12'000).

029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

029.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	26'200.00
- au budget 2026 adopté	CHF	11'800.00
- augmentation	CHF	14'400.00

Cette augmentation s'explique premièrement par plusieurs nouveaux postes de budget, notamment l'achat de climatiseurs mobiles (CHF 12'000), la remise en état d'un ascenseur (CHF 6'200) et des travaux de percement de murs (CHF 6'000). La différence avec le solde s'explique par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels de l'exercice précédent, comme par exemple la remise en état d'escaliers extérieurs (CHF 5'000), le remplacement de stores (CHF 3'200) et l'entretien ponctuel de la chaufferie (CHF 1'000).

213 Degré secondaire I

213.361 Dédommagements à des collectivités publiques et à des tiers

- au budget 2027	CHF	580'500.00
- au budget 2026 adopté	CHF	631'500.00
- diminution	CHF	51'000.00

Cette diminution s'explique par la prévision, à la baisse, du nombre d'élèves concernés par des frais de scolarisation.

213.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	202'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	227'000.00
- diminution	CHF	25'000.00

Cette diminution s'explique par une diminution prévue des frais de transport scolaire, rendue notamment possible grâce à une modification du contrat avec le prestataire lié au transport.

217 Bâtiments scolaires

217.311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif

- au budget 2027	CHF	900.00
- au budget 2026 adopté	CHF	22'100.00
- diminution	CHF	21'200.00

Cette diminution s'explique par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels du budget précédent, dont l'achat d'une nacelle de travail sécurisée (CHF 11'000), l'achat de pièces d'entretien pour les installations de ventilation (CHF 2'200) et le remplacement d'équipement de la salle de rythmique (CHF 1'500).

217.312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

- au budget 2027	CHF	126'950.00
- au budget 2026 adopté	CHF	91'300.00
- augmentation	CHF	35'650.00

Cette augmentation s'explique d'abord par de nouveaux postes budgétaires, notamment l'entretien de la chaufferie (CHF 7'500), l'entretien de la chaudière à bois et du silo (CHF 7'000) et le ramonage des installations de chauffage (CHF 4'000). Il s'agit ensuite de la révision d'un poste (l'achat de plaquettes de bois pour le chauffage), augmentant de CHF 35'000 à CHF 38'000.

217.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	92'149.00
- au budget 2026 adopté	CHF	62'126.00
- augmentation	CHF	30'023.00

Cette augmentation s'explique par deux éléments. Premièrement, l'ajout d'un poste de travaux exécuté par des tiers (remplacement) lié au Réfectoire (CHF 25'000). Deuxièmement, s'agissant du compte nettoyage du bâtiment par entreprise, la révision de plusieurs postes, dont le nettoyage et le traitement des façades (CHF 8'500) et le nettoyage des façades (CHF 4'200). Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

217.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	34'800.00
- au budget 2026 adopté	CHF	45'800.00
- diminution	CHF	11'000.00

Cette diminution s'explique premièrement par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels de l'exercice précédent, dont la mise en conformité d'un ascenseur (CHF 10'500), l'entretien ponctuel de la chaufferie (CHF 1'500) et le contrôle périodique des installations électriques (CHF 800). La différence s'explique ensuite par l'ajout d'un poste lié à la remise en état d'une installation d'aération automatique (CHF 2'600).

217.426 Remboursements et participations de tiers

- au budget 2027	CHF	168'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	155'000.00
- augmentation	CHF	13'000.00

Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue des prestations encaissées liées au réfectoire scolaire, basée sur une moyenne des précédents exercices.

218 Accueil de jour

218.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	521'900.00
- au budget 2026 adopté	CHF	413'400.00
- augmentation	CHF	108'500.00

Cette augmentation s'explique par le regroupement, dans une même nature, des frais de gestion de nos structures d'accueil (mandats FEJ, CHF 422'500) et des frais qui figuraient auparavant sous la nature 363 Subventions (participation au réseau d'accueillant(e)s en milieu familial, CHF 52'000, et contribution au fonctionnement du réseau PPBL, CHF 47'400 (voir remarque au compte 218.363). Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de charge à proprement parler, mais d'un reclassement comptable lié au passage à MCH2.

218.361 Dédommagements à des collectivités publiques et à des tiers

- au budget 2027	CHF	817'715.00
- au budget 2026 adopté	CHF	978'200.00
- diminution	CHF	160'485.00

Cette diminution s'explique par la révision à la baisse de plusieurs postes, comprenant la couverture du déficit d'exploitation de la structure d'accueil Moussaillons I (de CHF 424'600 à CHF 304'500), la couverture du déficit d'exploitation de l'UAPE de Belmont (de CHF 337'300 à CHF 223'000), suivis de la couverture du déficit d'exploitation de la structure d'accueil Moussaillons II qui, elle, augmente (de CHF 191'300 à CHF 261'400).

218.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	19'800.00
- au budget 2026 adopté	CHF	99'250.00
- diminution	CHF	79'450.00

En complément de la remarque au poste 218.313, cette diminution s'explique par des mouvements entre fonctionnelles induits par MCH2. Premièrement, il s'agit de la couverture prévue du déficit lié au réseau des accueillant(e)s en milieu familial (CHF 52'000), désormais comptabilisée sous la nature 313 "Prestations de services et honoraires", suivi de la contribution au fonctionnement du réseau PPBL (CHF 47'400). Le solde de la différence s'explique par des écarts de valorisation entre les deux budgets.

329 Culture, non mentionné ailleurs

329.311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif

- au budget 2027	CHF	701.00
- au budget 2026 adopté	CHF	17'200.00
- diminution	CHF	16'499.00

Cette diminution s'explique principalement par des éléments prévus uniquement en 2026 et qui ne sont pas reconduits en 2027, notamment le remplacement de mobilier (CHF 10'000) et des travaux de mise à la terre en cuisine (CHF 3'500).

329.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	12'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'000.00

Cette augmentation s'explique par une évolution du compte subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif, au bénéfice notamment du Pully Live Festival et Pully en chanson (CHF 12'000).

342 Loisirs

342.310 Charges de matières et de marchandises

- au budget 2027	CHF	27'630.00
- au budget 2026 adopté	CHF	1'330.00
- augmentation	CHF	26'300.00

Cette augmentation s'explique d'abord par une évolution du poste "matériel d'exploitation, fournitures", portée notamment par l'achat de végétaux et de terreau pour les espaces verts (CHF 7'000) et des plantations de haies à des fins de sécurisation (CHF 2'500). Le solde de la variation s'explique par des variations plus faibles, mais plus nombreuses, d'achat de petits matériels liés à des tâches d'entretien de notre patrimoine.

342.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	33'605.00
- au budget 2026 adopté	CHF	12'970.00
- augmentation	CHF	20'635.00

Cette augmentation s'explique essentiellement par une évolution du compte prestations de services de tiers, représentée notamment par les frais d'intendance des refuges (CHF 15'000), précédemment comptabilisés dans l'administration générale. Le solde de la différence comprend des comptes qui évoluent de manière plus limitée, pour un solde net de CHF 5'150.

342.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	24'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	2'860.00
- augmentation	CHF	21'140.00

Cette augmentation s'explique par plusieurs éléments. Il s'agit d'abord des frais d'entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs, qui s'élèvent à CHF 19'900, notamment en raison de l'entretien des arbres (CHF 6'000) et de la réfection d'un sentier (CHF 5'400). Les frais d'entretien des bâtiments et immeubles augmentent également, passant de CHF 1'480 à CHF 2'700.

545 Prestations aux familles

545.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	88'250.00
- au budget 2026 adopté	CHF	70'200.00
- augmentation	CHF	18'050.00

Cette hausse s'explique en grande partie par un effet de reclassement lié au passage à MCH2 (CHF 16'250), qui oblige une distinction plus fine des types de subventions octroyées. L'augmentation se compense alors par une diminution équivalente répartie entre les comptes 3429.0.3636.00 (CHF 15'250) et 5450.0.3636.00. Des frais pour le plan canicule expliquent le solde de l'augmentation.

545.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	171'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	159'650.00
- augmentation	CHF	11'350.00

Cette augmentation reflète la valeur prévue des exonérations de taxe déchet, conformément au dispositif en vigueur, pour l'année 2027. Cette valeur se base sur des statistiques en lien avec la structure de notre population.

615 Routes communales

615.310 Charges de matières et de marchandises

- au budget 2027	CHF	84'860.00
- au budget 2026 adopté	CHF	48'360.00
- augmentation	CHF	36'500.00

Cette augmentation s'explique par la somme de plusieurs éléments. Premièrement, s'agissant du compte "achats de fournitures pour déneigement", plusieurs nouveaux postes, notamment l'achat de matériel de protection contre la neige (CHF 15'000) et l'achat de matériel de balisage hivernal (CHF 6'500) ont été ajoutés au budget. Il s'agit ensuite de nouveaux postes prévus dans le compte "matériel d'exploitation, fournitures", comprenant l'achat de matériel de nettoyage (CHF 12'000), le renouvellement d'aspirateurs professionnels (CHF 1'600) et l'achat de chargeurs pour ledit matériel de nettoyage (CHF 1'200).
Enfin, ces hausses sont partiellement compensées par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels de l'exercice précédent (valeur 3'300.-). Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

615.311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif

- au budget 2027	CHF	19'800.00
- au budget 2026 adopté	CHF	33'020.00
- diminution	CHF	13'220.00

Cette baisse s'explique d'abord par la non-reconduction de plusieurs postes ponctuels de l'exercice précédent, dont le remplacement d'un tracteur-tondeuse (CHF 15'000), l'achat d'accessoires pour l'épareuse (CHF 3'120) et l'achat de rangement sécurisé pour outils (CHF 1'600). Deuxièmement, plusieurs nouveaux postes, notamment le remplacement de lames de bancs publics (CHF 3'700) et l'achat de distributeurs de sachets pour déjections canines (CHF 1'680) compensent partiellement cette diminution.

615.447 Produit des immeubles PA

- au budget 2027	CHF	43'200.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	43'200.00

Cette hausse concerne les nouveaux loyers à recevoir pour l'exploitation du site d'Arnier 80.

629 Transports publics, non mentionné ailleurs

629.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	2'368'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	2'187'200.00
- augmentation	CHF	180'800.00

Cette augmentation s'explique par l'augmentation prévue de la participation aux frais de fonctionnement des Transports publics de la région lausannoise, augmentant de CHF 1'694'000 à CHF 1'880'000. Nous n'avons pas la maîtrise sur cette charge.

640 Télécommunications

640.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	25'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	10'000.00

Cette augmentation s'explique par des frais prévus liés à des travaux de pose de la fibre optique. Travaux initiés dans Burenoz-Chaffaises (pose de tubes) ces travaux comprennent le tirage de la fibre). Le but étant d'avoir une redondance dans l'alimentation des sites.

710 Approvisionnement en eau

710.312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

- au budget 2027	CHF	288'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	338'400.00
- diminution	CHF	50'400.00

Cette diminution s'explique par une évolution du compte achats d'énergie, lequel diminue de CHF 333'400 à CHF 283'000. Cette baisse s'explique par la variation des prévisions d'achats d'eau, qui demeurent moins élevées en 2027.

710.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	160'450.00
- au budget 2026 adopté	CHF	87'350.00
- augmentation	CHF	73'100.00

Cette augmentation s'explique par une somme d'événements, classés ici par ordre d'importance décroissant. Premièrement, s'agissant de la nature "entretien des bâtiments, immeubles", avec l'ajout de plusieurs postes, dont l'installation d'un déshumidificateur sur un réservoir (CHF 20'500), le nettoyage d'un réservoir d'eau plus élevé (de CHF 4'000 à CHF 8'200) et le nettoyage du réservoir de la Métraude plus élevé également (de CHF 6'000 à CHF 8'200).
Deuxièmement, s'agissant du compte "entretien canalisations", la révision de plusieurs postes à la hausse, dont des réparations de fuites nécessitant des travaux de génie civil (de CHF 30'000 à CHF 49'500), un abonnement de détection de fuites sur le réseau (de CHF 11'000 à CHF 12'000) et la recherche de fuites sur le réseau (de CHF 5'000 à CHF 5'500). Troisièmement, toujours sur le compte "entretien des bâtiments, immeubles", plusieurs nouveaux postes apparaissent, notamment la remise en état de l'installation électrique d'un réservoir (CHF 9'000), l'entretien d'un équipement de filtration sur un réservoir (CHF 3'000) et un contrat d'entretien avec un prestataire spécialisé (déshumidificateurs) (CHF 1'050). Enfin, ces hausses sont partiellement compensées par la non-reconduction d'un poste ponctuel de l'exercice précédent (CHF 1'350).

710.349 Autres charges financières

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	57'044.00
- diminution	CHF	57'044.00

Cette diminution correspond au reclassement de la quote-part des intérêts payés sur les emprunts concernant la fonctionnelle de l'approvisionnement en eau. Elle figure aujourd'hui dans la nature 394x (valeur CHF 42'703.00). Sa variation d'un exercice à l'autre dépend du montant des actifs touchant au domaine de l'eau.

710.393 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation

- au budget 2027	CHF	25'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	25'000.00

Cette augmentation s'explique par le reclassement de la quote-part des loyers liée au service de l'eau, laquelle figure au budget 2026 convertie dans la nature 316 pour le même montant. Sa contrepartie en produit figurant dans le compte 029.49x, il est maintenant obligatoire que son origine soit également une nature liée aux imputations internes, à savoir la nature 39x. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle charge en soi.

710.424 Taxes d'utilisation et prestations de service

- au budget 2027	CHF	467'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	427'000.00
- augmentation	CHF	40'000.00

Cette hausse s'explique uniquement par l'augmentation des recettes prévisionnelles liées à la location des compteurs d'eau.

720 Traitement des eaux usées

720.351 Attributions aux fonds et financements spéciaux

- au budget 2027	CHF	250'344.90
- au budget 2026 adopté	CHF	190'260.00
- augmentation	CHF	60'084.90

Ce montant reflète l'attribution au fonds de régulation du résultat de la fonctionnelle 720, qui varie selon la somme des charges et des produits prévus au budget. Il ne s'agit ici que d'une opération comptable.

720.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	235'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	200'001.00
- augmentation	CHF	34'999.00

Cette augmentation concerne les frais d'exploitation de la STEP, sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise.

730 Gestion des déchets

730.312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

- au budget 2027	CHF	398'040.00
- au budget 2026 adopté	CHF	424'000.00
- diminution	CHF	25'960.00

Cette diminution résulte de la variation nette des différentes natures de charges liées au ramassage et au traitement des déchets. Elle s'explique notamment par une baisse de CHF 13'000.– des coûts de ramassage et de transport des ordures ménagères, de CHF 9'000.– pour le ramassage des déchets compostables et de CHF 5'000.– pour les coûts d'incinération, partiellement compensée par une légère hausse de CHF 1'040.– des coûts liés au ramassage du papier.

741 Corrections de cours d'eau

741.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	10'500.00
- au budget 2026 adopté	CHF	25'500.00
- diminution	CHF	15'000.00

Cette diminution s'explique par la revue à la baisse d'un poste lié à l'entretien des berges, de CHF 20'000 à CHF 5'000 en 2027.

741.461 Dédommagements de collectivités publiques

- au budget 2027	CHF	6'900.00
- au budget 2026 adopté	CHF	18'000.00
- diminution	CHF	11'100.00

Cette diminution s'explique par la baisse prévue des subventions attendues cette année de la part du Canton. Cette subvention dépend naturellement des montants de travaux prévus dans la fonctionnelle.

761 Protection de l'air et du climat

761.451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

- au budget 2027	CHF	100'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	100'000.00

Ce montant correspond au prélèvement des subventions PECC, prévues dans la nature 363 (valeur CHF 100'000) au fonds environnemental et climatique communal. Ce montant était déjà prévu au budget 2026 dans la nature 481.

761.481 Revenus extraordinaires de patentes, concessions

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	100'000.00
- diminution	CHF	100'000.00

Voir remarque au compte 761.451.

771 Cimetières, crématoires

771.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	7'500.00
- au budget 2026 adopté	CHF	57'400.00
- diminution	CHF	49'900.00

Cette diminution s'explique par une évolution de la nature "entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs" (de CHF 57'400 à CHF 7'500), qui ne conserve en 2027 que les frais liés aux inhumations (CHF 7'500). Il ne s'agit toutefois pas d'une réelle baisse de charge puisque, sous MCH1, ce compte regroupait à la fois les cimetières et l'entretien général des parcs, sentiers et places de jeux. Sous MCH2, ces derniers postes (copeaux, inspection des places de jeux, entretien du rucher communal, arbres majeurs, etc.) sont désormais imputés à la fonction 342 Loisirs, plus pertinente, et certains postes ponctuels (actions PECC notamment) à d'autres fonctions. Seule la partie strictement cimetière reste donc dans cette nature.

790 Aménagement du territoire

790.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

- au budget 2027	CHF	70'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	114'600.00
- diminution	CHF	44'600.00

Cette diminution s'explique par deux éléments. Premièrement, la non-reconduction d'un poste ponctuel de l'exercice précédent (le financement de la passerelle de Rochettaz (CHF 27'000). Deuxièmement, la révision de plusieurs postes, dont la participation au fonctionnement du Schéma directeur Est lausannois (SDEL) (de CHF 57'000 à CHF 45'000) puis enfin la réduction de la participation aux études du Schéma directeur Est lausannois (SDEL) (de CHF 30'000 à CHF 25'000).

790.421 Emoluments pour actes administratifs

- au budget 2027	CHF	46'500.00
- au budget 2026 adopté	CHF	35'900.00
- augmentation	CHF	10'600.00

Cette augmentation s'explique par une estimation à la hausse des émoluments délivrés pour des permis de construire en 2027.

820 Sylviculture

820.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	183'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	130'000.00
- augmentation	CHF	53'000.00

Cette augmentation concerne l'augmentation prévue des travaux d'entretien sur des forêts privées (CHF 50'000), activité qui demeure subventionnée à 100% par le compte 820.461.

820.461 Dédommagements de collectivités publiques

- au budget 2027	CHF	151'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	101'000.00
- augmentation	CHF	50'000.00

Voir remarque au compte 820.314.

871 Électricité

871.312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

- au budget 2027	CHF	840'200.00
- au budget 2026 adopté	CHF	901'800.00
- diminution	CHF	61'600.00

Cette diminution s'explique par plusieurs éléments. Premièrement, il s'agit d'une diminution prévue du timbre amont (CHF 41'000). Ensuite, il s'agit d'une diminution prévue sur les pertes réseau (CHF 13'000), suivie des taxes cantonales (CHF 8'000).

871.313 Prestations de services et honoraires

- au budget 2027	CHF	424'430.00
- au budget 2026 adopté	CHF	395'430.00
- augmentation	CHF	29'000.00

Cette augmentation s'explique par la mise à jour des données du système d'information du territoire (CHF 29'000).

871.314 Gros entretien et entretien courant

- au budget 2027	CHF	235'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	290'000.00
- diminution	CHF	55'000.00

Cette diminution s'explique par des travaux prévus moins importants qu'au budget 2026. Ce dernier contenait notamment des travaux de révisions d'un poste de distribution, devisés à CHF 45'000, ainsi que le remplacement de matériel de manifestation en fin de vie (CHF 10'000).

871.316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation

- au budget 2027	CHF	25'400.00
- au budget 2026 adopté	CHF	75'800.00
- diminution	CHF	50'400.00

Cette diminution s'explique par le reclassement de la quote-part du loyer lié au service électricité (CHF 50'000) dans le compte 871.393. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle charge en soi.

871.349 Autres charges financières

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	39'762.00
- diminution	CHF	39'762.00

Cette diminution correspond au reclassement de la quote-part aux intérêts payés des emprunts concernant la fonctionnelle de l'approvisionnement en eau. Elle figure aujourd'hui dans la nature 394x (valeur CHF 75'692). Sa variation d'un exercice à l'autre dépend du montant des actifs touchant au domaine de l'électricité.

871.389 Attributions au capital propre

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	129'600.00
- diminution	CHF	129'600.00

Ce montant concerne l'attribution du résultat 2026 prévu sur une avance de fonds, celui-ci étant devenu négatif au fil des exercices. Dans la mesure où l'exercice 2026 devrait rendre ce fonds à nouveau positif, l'attribution du résultat passera par la nature 871.351.

871.393 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation

- au budget 2027	CHF	50'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	50'000.00

Cette augmentation correspond à la quote-part des loyers des Services industriels, précédemment comptabilisée dans un service tiers sous MCH1 (service n° 800). Par respect pour les pratiques de MCH2, ce compte a été ventilé directement dans les fonctionnelles liées à la distribution d'eau et d'électricité (voir aussi les remarques aux comptes 710.316 et 871.316, concernées par le même effet de reclassement).

871.425 Recettes sur ventes

- au budget 2027	CHF	3'039'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	3'267'300.00
- diminution	CHF	228'300.00

Cette diminution s'explique par une prévision à la baisse de différentes natures en lien avec la vente d'énergie, notamment dictée par la baisse prévue du tarif de l'énergie.

871.439 Autres revenus

- au budget 2027	CHF	215'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	290'000.00
- diminution	CHF	75'000.00

Cette diminution s'explique par le fait que les investissements prévus dans le budget 2027 pour cette nature sont moins élevés que prévus, il en résulte donc une diminution du passage de la charge au bilan.

930 Péréquation financière et compensation des charges

930.361 Dédommagements à des collectivités publiques et à des tiers

- au budget 2027	CHF	0.00
- au budget 2026 adopté	CHF	1'692'000.00
- diminution	CHF	1'692'000.00

Cette diminution s'explique par un mauvais alignement du budget 2026 converti avec le budget 2027. La charge qui demeurait prévue dans cette nature a été portée sur le compte 930.362 (valeur CHF 1'120'000), plus fidèle au plan comptable MCH 2.

930.362 Péréquation financière et compensation des charges

- au budget 2027	CHF	5'957'300.00
- au budget 2026 adopté	CHF	4'698'200.00
- augmentation	CHF	1'259'100.00

Cette augmentation s'explique principalement par les remarques formulées au compte 930.361 et 930.462, puis par une somme de variation de moindre importance.

930.462 Péréquation financière et compensation des charges

- au budget 2027	CHF	456'100.00
- au budget 2026 adopté	CHF	601'700.00
- diminution	CHF	145'600.00

Cette diminution s'explique principalement par l'absence, au budget 2027, d'un retour sur les prélèvements conjoncturels qui étaient prévus en 2026 (CHF 146'800). En fonction de la conjoncture, ce montant peut être un produit, ou une charge. Pour 2027, il demeure prévu au compte 930.362 (charge de CHF 96'300). Pour rappel, ce montant a été repris sans modification du budget péréquatif émis par le canton.

950 Parts aux recettes, autres

950.460 Parts aux revenus

- au budget 2027	CHF	521'000.00
- au budget 2026 adopté	CHF	614'470.00
- diminution	CHF	93'470.00

Cette diminution s'explique par la disparition, au budget 2027, d'un retour prévu sur RFFA (CHF 55'270). Ce montant, repris du budget de l'état, se base sur la somme des impôts sur le bénéfice des personnes morales encaissés en 2025, lequel était nul. Il s'agit ensuite d'une prévision à la baisse de l'impôt sur les gains immobiliers.

961 Intérêts

961.494 Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques

- au budget 2027	CHF	118'395.00
- au budget 2026 adopté	CHF	96'806.00
- augmentation	CHF	21'589.00

Cette augmentation s'explique par les remarques formulées aux comptes 710.349 et 871.349 (variation de la valeur des actifs touchant les services industriels).